

BERTRAND Pierre
Ancien combattant vendéen
Participe à la bataille de la Chataigneraie comme soldat
Né le 7 mars 1771 a St Aubin du plain
Habite la cabanne de st Porchaire en 1824
Décédé le 29 mai 1832 à St porchaire
Propriétaire
marié avec Perrine DECREON (3 mariage enregistrés)

Bertrand Pierre

Mariage 1=> 3/02/1796 Beaulieu/Bressuire => fils mineur fils =>de Jacques et Marie-anne jottereau

Mariage 2=> 22/01/1807 Bressuire=> 36 ans (7 mars 1771 - St aubain du plain) fils =>de Jacques et Marie-anne JOTTEREAU

Mariage 3=> 26/05/1824 Saint-Porchaire=> 53 ans (7 mars 1771 - St aubain du plain) fils =>de Jacques et Marie-anne JOTTEREAU

DCD à St Porchaire (29/5/1832)

Perrine DECREON

Mariage 1=> 3/02/1796 Beaulieu/Bressuire =>Fille mineur =>fille de jean et Marianne CHABAUTY

Mariage 2=> 22/01/1807 Bressuire =>35 ans (5 janvier 1772 Chambrouet) =>fille de jean et Marianne CHABAUTY

Mariage 3=> 26/05/1824 Saint-Porchaire =>52 ans (5 janvier 1772 Breuil-Chaussé) =>fille de jean et Marianne CHABAUTY

DCD à St Porchaire 3/11/1847

Enfants

- Louise Rosalie (28 floréal an 11 Bressuire)
- Pierre Louis (3 avril 1806 Bressuire)
- Narcisse constant (28 juin 1801 Breuil Chaussée)
- Joséphine (27 avril 1812 Saint-Porchaire)

Mariage; et a Marie Anne Juseau s'ila majeure
de Defunt Bené Juseau, & de Marie Girard qui l'ont
a l'effet des présentes, de l'Église paroissiale; les témoins, on est
du côté de l'époux de Bené Juseau son pere & de Jacques
Draud sa soeur mere de Jean Daudry son voisin, & de
Côté de l'épouse Marie Girard sa mere, Bené Juseau
son frere & François Daudry son amy qui ne savent
signer hors de, l'Église, de la Enquis.

Routhiau Curé s'apelle

De de
jean
pajineau
Le quinze janvier Bené et a été baptisé dans l'Église
Bené, Jean s'ila légitime de François pajineau & de
Rodegonde d'auzet, le parrain a été Jean Dorestreau
et la Marianne Jeanne parrain qui ne savent signer de la
Enquis.

Routhiau Curé s'apelle

De de
Catherine
Renée
Trenhi
Le vingt sept Janvier Mlle s'apelle s'apelle
a été baptisée s'apelle s'apelle
s'apelle s'apelle de Bené s'apelle
Le parrain a été Mlle s'apelle s'apelle
Routhiau Curé de l'Église paroissiale de l'Église
s'apelle s'apelle s'apelle s'apelle

Catherine Charbonneau Routhiau Curé de St
Aubin du Plain

De de s'apelle s'apelle s'apelle
s'apelle s'apelle

Baptême Pierre BERTRAND

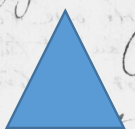
Le vingt janvier Bené et a été baptisé dans l'Église
Aimable de ce Bené le Corps de l'Église
Daudry a été D'environs trente ans, &
présence de Jacques Daudry son pere & de Jacques
Garde qui ne savent signer Mlle s'apelle s'apelle
Jusqu'à l'Église Routhiau Curé s'apelle

Le vingt quatre Janvier Bené et a été baptisé a
dans la maison un enfant de pere & mere dont on fait le
parrain, et a été baptisé dans l'Église, dans l'Église de
la s'apelle de l'Église de l'Église au quel on a donné
de son Dilectus, le parrain a été Pierre Roux & la
Marianne Jeanne Dorestreau qui ne savent signer
de la Enquis. - Routhiau Curé de St Aubin du
Plain

Le sept Mars Bené et a été baptisé dans l'Église
de la s'apelle Pierre s'ila légitime de Jacques Dorestreau
& de Marie Anne Juseau le parrain a été Pierre
Clouard et la Marianne Marie Dubois qui ne savent
signer de la Enquis. Routhiau Curé de St Aubin
du Plain

Le vingt neuf Mars Bené et a été baptisé dans l'Église
de la s'apelle François s'ila légitime de Pierre Dorestreau & de
Marie Terry le parrain a été Pierre François Maseau
& la Marianne Marie Anne Maseau qui ne savent
signer de la Enquis. Routhiau Curé de St Aubin
du Plain

Le cinquiesme jour de janvier mil sept cent soixant deux
est née et a été baptisée Perrine Françoise fille
légitime de Jean de creon et de Marie Anne Chabot de
devenant paroisse de Breuille chassée le parson et la
marianne ont été François Teyon et Perrine Bossaux qui
ont déclaré ne savoir signer. De ce enquis

 R. Le marguier
Cure de Chamboutet
Le quatre fevrier mil sept cent soixant deux a été
enterré dans le cimetière de cette paroisse le corps de Jean
bon decédé du jour précédent âgé deviron quarant huit ans
ont assisté a son enterrement Jacques bon son fils Mathurin
nichéau son beau pere et Pierre Goutteau son neveu
qui ne savent signer. De ce enquis

R. Le marguier
Cure de Chamboutet
Le vingt deux janvier mil sept cent soixant deux a été
enterré dans le cimetière de cette paroisse le corps de deffunt
Etienne Doublet decédé du jour précédent âgé deviron
soixant et treize ans ont assisté a son enterrement Pierre
Doublet son fils et Pierre Gouin son gendre Hilairé Bonneau
et plusieurs autres qui ne savent signer

R. Le marguier Cure
de Chamboutet

Baptême Perrine DECREON

Le vingt deux may mil sept cent soixant deux
est née et a été baptisée Perrine Françoise fille
légitime de Pierre Gouin et de Marie Doublet
Le parson et la marianne ont été Pierre Roy et Françoise
Bonneau qui ont déclaré ne savoir signer

R. Le marguier Cure
de Chamboutet

Le sept aout mil sept cent soixant deux est née et a été
baptisée Pierre fils légitime de Pierre Roy et de
Marie de l'encas a été son epouse Le parson et la marianne ont été
Pierre Gouin et Perrine pitault qui ont déclaré ne savoir signer

R. Le marguier Cure
de Chamboutet

Le sept aout mil sept cent soixant deux a été enterré
dans le cimetière de cette paroisse le petit corps de Françoise
Gouin âgée deviron quatorze jours decédé du jour précédent
ont assisté a son enterrement Pierre Gouin son pere Hilairé Bonneau
et plusieurs autres qui ne savent signer

R. Le marguier Cure de

Chamboutet
vû verifié et relevé par nous verificateurs des Domanes
le 18 aout 1772. depuis le 24 janvier 1782. indépendamment des
vûs qui ont été signés a nous sur les registres des 63. 764. 1765.
1766. Grenier de Sancerre

Le dix huit may mil sept cent soixant deux est née et a
été baptisée Pierre fils légitime de George Perrichon et de
Marie Couard Le parson et la marianne ont été Pierre
Couard et Marie Couard qui ne savent signer

R. Le marguier Cure
de Chamboutet

17 em

Pierres
deDame
Jeanne Talbot
seule
Chaigneau

L'an mil huit cent quarante sept, le trente du mois de septembre à neuf heures du matin, Sarsesand nous Louis Longsaint Baudry maire officier de l'état civil de la commune de Saint Sorchaire canton d'arrondissement de Bressuire Département des Deux-Sèvres.

Sont comparus en l'hôtel de la mairie M. Gédéon Gauthier âgé de trente cinq ans demeurant à saint Sorchaire profession boulangerie, beau fils de la défunte, et M. Pierre Rouget âgé de quarante sept ans profession de maréchal demeurant à Sorchaire lesquels nous ont déclaré que le vingt huit du mois de septembre à huit heures du soir, est décédé dans son domicile au dit saint Sorchaire Madame Jeanne Talbot, seule chaigneau âgée de soixante quatre ans, née à saint Sorchaire, épouse de M. Pierre Mare Chaigneau propriétaire décédé en cette commune. Fille de feu Pierre Talbot, et de feu Marie Bonnin. après nous nous être assuré du dit décès nous avons rédigé l'acte en présence des susdits déclarants après qu'il leur a été fait lecture, ont signé avec nous maire.

Rouget Gauthier

Baudry

18 em

Pierres
deM. Pierre
Barbeau

L'an mil huit cent quarante sept, le troisième jour du mois de novembre à trois heures de l'après midi, Sarsesand nous Louis Longsaint Baudry maire officier de l'état civil de la commune de saint Sorchaire canton d'arrondissement de Bressuire Département des Deux-Sèvres, sont comparus en l'hôtel de la mairie M. Pierre Longsaint Barbeau âgé de vingt neuf ans ouvrier cordonnier demeurant à saint Sorchaire fils de la défunte, et M. Jean Bertonneau métayer demeurant à la Bertonneau commune de sieché âgé de vingt neuf ans cousin issu de germain du défunt. lesquels nous ont déclaré que le premier jour du mois de novembre à quatre heures du soir, est décédé dans son domicile au dit saint Sorchaire Pierre Barbeau âgé de cinquante huit ans, né à terres, profession de journalier, fils de Pierre Barbeau et de Marie Bertonneau tous les deux décédés, épouse de Marie Gamelle âgée de soixante quatre ans, sans profession demeurant à saint Sorchaire, après nous nous être assuré du dit décès nous avons rédigé l'acte en présence des dits déclarants, qui ont déclaré ne savoir signer après que lecture leur en a été faite, en motif grovité

Baudry

17 Decr

de
Jean Fascale
Marie
Guérineau

L'an mil huit cent quarante sept, le troisième jour du mois de novembre à quatre heures du soir, Sarsesand nous Louis Longsaint Baudry maire officier de l'état civil de la commune de saint Sorchaire canton d'arrondissement de Bressuire Département des Deux-Sèvres.

Sont comparus en l'hôtel de la mairie M. Jacques Joseph Garnier ouvrier tisserand âgé de cinquante huit ans. Demeurant à saint Sorchaire épouse de la défunte, et M. Joseph Garnier âgé de trente deux ans profession de tisserand demeurant à Bressuire neveu de la défunte du côté paternel. et M. Jean Garnier profession de tisserand âgé de cinquante quatre ans beau frère de la défunte demeurant à Bressuire, lesquels nous ont déclaré que le premier jour du mois de novembre à neuf heures du soir, est décédé dans son domicile au dit saint Sorchaire Dame Faslale Marie Guérineau âgée de soixante ans, épouse de M. Jacques Joseph Garnier tisserand âgé de cinquante huit ans, fille de M. Jean Guérineau métayer et de Marie Magdelaine Beaudeau tous les deux décédés, après nous nous être assuré du dit décès nous avons rédigé le présent acte en présence des dits déclarants qui ont déclaré savoir signer

Garnier
Garnier
Baudry

20 em

Pierres

de Dame
Perrine
Decreon
et Bertrand

L'an mil huit cent quarante sept, le troisième jour du mois de novembre à cinq heures du soir, Sarsesand nous Louis Longsaint Baudry maire officier de l'état civil de la commune de saint Sorchaire canton d'arrondissement de Bressuire Département des Deux-Sèvres, sont comparus en l'hôtel de la mairie M. Joseph Guérin profession de jardinier âgé de trente ans, gendre de la défunte à cause de Josephine Bertrand son épouse demeurant à Bois Dame en cette commune, et M. Pierre Fascale profession de menuisier âgé de trente huit ans demeurant commune de Breuil chauffée neveu de la défunte, lesquels nous ont déclaré que le premier jour du mois de novembre à onze heures du soir est décédé dans son domicile au dit Bois Dame en cette commune Dame Perrine Decreon âgée de soixante seize ans sans profession né à Breuil chauffée, femme de M. Pierre Bertrand décédé en cette commune, et fille de M. Jean Decreon menuisier de son vivant, et honoraire chabauty tous les deux décédés, ainsi que nous nous en sommes assuré; les déclarants ont signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite.

Fascale
Guérin
Baudry

DC Perrine DECREON

cf. 13^e
Bertrand
Pierre

L'an Mil huit cent trente deux & le trente mai
à neuf heures du matin

Devant vous Pierre Antoine Legrand adjoint
seront les fonctions provisoires de Maire & Officier
public de l'Etat Civil de la Commune de Saint
porchaire Canton & arrondissement de Brenne de
le département des Deux Sèvres

Sont Comparus Jean de Crion à g^e de soixante et un
années Beaufrère du de^u fun à cause de Pierre
de Crion sa Beau Epouse du de^u fun; Jean Louis Farreau
munié à g^e de soixante ans Beaufrère du de^u fun
à cause de Jean Louis de Crion son neveu Beau
de l'Epouse du de^u fun tous les deux de Marant à
la Paroisse Commune de Breuil Chaudé de ce
Canton, Lesquel vous ou de Clari que Pierre
Bertrand propriétaire à g^e de soixante et un ans
Epoux légitime de Perrine de Crion, & de la de
de l'heure à dix heures du matin dans son domicile
à la Cabanne Morillière de cette Commune
à pris votre acte assuré du de^u les avons rédigé
acte lecture f. de Crion à de Clari en la
savoie & Farreau, a avec vous signé

cf. 16
Jean Louis
Marie

J. Farreau Legrand

L'an Mil huit cent trente deux &
le treize juillet à huit heures du matin
Devant vous Pierre Antoine Legrand adjoint
seront les fonctions provisoires de Maire &

Officier public de l'Etat Civil de la Commune
de Saint porchaire Canton & arrondissement de Brenne
de le département des Deux Sèvres

Sont Comparus Victor sœur journalière à g^e
Epoux de la de^u fente, Jean Berquin à g^e
de cinq quatre ans, tous les deux domiciliés en
ce Canton, Lesquel vous ou de Clari que Marie
foucheau à g^e de trente ans, Epouse légitime de
Victor sœur première de Clari & de la de^u de
l'heure à huit heures du matin à pris votre
acte assuré du de^u les avons rédigé acte lecture
f. de Berquin à de Clari & s'ensuivait signé
sœur & avec vous signé Victor sœur

Legrand

cf. 17
Galliard
Sophie

L'an Mil huit cent trente deux & le
vingt neuf juillet à huit heures du matin
Devant vous Pierre Antoine Legrand adjoint
seront les fonctions provisoires de Maire &
Officier public de l'Etat Civil de la Commune
de Saint porchaire Canton & arrondissement
de Brenne de le département des Deux Sèvres
Sont Comparus Jean Pierre Galliard
à g^e de soixante et un ans, potier enterré
sœur, armée de la de^u fente Pierre à g^e de
soixante et un ans potier enterré tous les deux
domiciliés en ce Canton, Lesquel vous ou
de Clari que Louise Sophie Galliard

Mariage de

Pierre Gallaud

et de Jeanne Chateigner

Le trois janvier mil sept

cent quatre vingt seize

après la publication de trois

bars canoniquement faits au

paroisse de notre messe paroissiale sans

empêchement, ni opposition, nous sou-

signés les fiançailles, fait en présence

des parents de l'un et de l'autre parti et du

consentement des dits parents, ont été

épousés par moi soussigné; pierre gallaud

bourgeois de marie Boileau de la

paroisse de Saint porchaire et d'une

chateigner fille unique de Jean

chateigner et de Jeanne Berger sa veuve

qui habite au lieu de Saint porchaire

deuxième de ce mariage; Jean guerin, pierre

Billy, François chérel, Jean Grollier qui

ne s'opposent. Le curé de Saint porchaire

de Beauchamp.

ainsi qu'il est les fiançailles, fait en

présence des parents de l'un et de l'autre parti

et du consentement des dits parents, ont

été épousés par moi soussigné; pierre Bertrant

mineur de Jacques Bertrant laboureur

et de défunte marie Anne Gollaud de la

paroisse de Saint porchaire, et Perrine Durcon

fille mineure de Jean Durcon menuisier et de

marianne Chabauty de la paroisse de

Dreuil Champs; témoins de ce mariage

Jacques Bertrant père de marié, Jean

Durcon père de l'amalée pierre Billy

René Bertrant. Le curé de Beauchamp

1er Mariage de Pierre BERTRAND Avec Perrine

DECREON

demande au futur & la future s'ils veulent
se prendre pour mari & pour femme, cha-
cun d'eux ayant répondu séparément & officieusement
à l'interrogatoire au nom de la loi que le dit Jacques
Baptiste Crémier & la dite Marie Anne Villard
font unir par le mariage.

De tout quoy avons dressé acte, en
présence des dits rochers, Dion, Balleine &
Bertrand, amis des époux, les quels après
qu'il leur a été donné lecture du présent
acte, ainsi qu'aux dits époux, ont tous déclaré
ne savoir signer de ce l'interrogatoire, excepté les dits
Balleine & Bertrand qui ont signé avec nous
René Balleine Pierre Bertrand

Melon & conj.

22 J^{or} 1807

Pierre Bertrand
Et
L'arrêté F.^o
De Crion

L'an mil huit cent sept & le vingt deux

Garde nous André Philippe Melon
adjoint au maire de la ville de Bressuire, officier
de l'état civil dudit lieu canton & municipalité
dudit Bressuire, département des Deux Sèvres.

Deuxième Mariage

Page 1



sont comparus Pierre Bertrand &
Cultivateur, âgé de trente six ans, domicilié au
dit Bressuire, fils de Jacques Bertrand aussi
Cultivateur & de sa femme Marie Anne Jottreau, domiciliés
Commune de Noireville, le dit Jacques Bertrand
ici présent & consentant au mariage & après d'augmenter

La femme Françoise De Crion, âgée de
trente cinq ans, domiciliée au dit Bressuire fille
de Jean de Crion & Marie Anne Chabauty &
d'habitants Commune de Breuil Chausse
l'autre part.

Les quels dits Pierre Bertrand & la dite
Françoise De Crion nous ont déclaré de
procéder à la célébration du mariage projeté
entre eux & dont les publications ont été faites
par nous la première le quatre de ce mois devant la
Principale porte de la maison Commune de cette
ville à l'heure de midy, & la seconde le onze du
même mois, même heure & lieu, & aucune
opposition au dit mariage ne nous ayant été
signifiée, faisant droit à leur requête après
avoir donné lecture des dites publications & des
actes de Naissance des futurs, celui du dit Pierre
Bertrand en date du sept mars mil sept cent soixante
cinq, & celui de la dite Françoise de Crion en date
du sept novembre dernier par le Sieur
Guery maire de la Commune de Breuil Chausse.

Lieu de Naissance du dit Bertrand, Etant
la dite de Crécy en date du cinq janvier mil sept
Cent soixante deux, Relivré par le maire de
Chambrouet, de quinze au mois de décembre
signé Chiron; la dite de Crécy née même com
de Chambrouet;

Après aussi que les sieurs Louis Chabaut
Boulauger, âgé de quarante un ans, Cousin issu
germain de la future; Louis tatin fabriquant
âgé de quarante trois ans, Jacques Baptiste
Crémoin Journalier, âgé de quarante quatre ans
Jean Louis Mossand âgé de cinquante six
ans, maréchal; tous domiciliés audit Breuil
Voisins et amis de la future, ont eu déclaré
Depuis plus de quinze ans il n'est venu dans
ce pays ni aux environs aucun parent de la
future et qu'on ne fait fil en Episte; qu'il
a été donné lecture au chapitre six du Code Civil
intitulé du Mariage, nous avons demandé aux futurs
et la future s'ils veulent se prendre pour mari
et pour femme, chacun d'eux séparément et
affirmativement, Déclarons au nom de la loi
que le dit Pierre Bertrand et la dite Surine
Françoise de Crécy sont unis par le mariage

Et aussitôt lesdits Epoux ont déclaré qu'ils
sont et d'eux, savoir le Nupt cinq Juin mil sept cent



huit cent un
quatre vingt neuf ou six messidor an neuf, G.
un Garçon nommé qu'ils nomment Jean Benjamin,
de vingt sept floreal an onze ou dix sept may mil
huit cent quatre, une fille qu'ils nomment Louise
Rosalie; Et de quinze may dernier d'un autre Garçon
qu'ils nomment Louis; Lesquels dits Epoux
ont déclaré vouloir se faire inscrire
et constater leur naissance par le Registre de l'Etat
Civil de cette ville, Et au surplus les reconnaitre
pour leurs Garçons et fille.

De tout quoy avons dressé acte, la Présence des
dits sieurs Chabaut, tatin, Crémoin et Mossand, les
quels après qu'il leur a été donné lecture du
présent acte ainsi qu'aux dits Epoux, ont leur
déclaré ne savoir signer de ce lieu, excepté le
dit Bertrand pour lesdits Chabaut, tatin et Crémoin
qui ont tous signé avec nous avec la dite de Crécy
Epouse. Les mots huit cent un en interligne
approuvés pour tatin, sept mots pour
signé, excepté de dits Crémoin qui a déclaré ne
savoir de ce lieu. Les mots huit cent un en
interligne approuvés cinq lignes et sept mots rayés
pierre Bertrand Chabaut tatin
par rine Decroon
Grosseau

Memo 20.

Le présent acte de mariage, ont Le
Cairon et Le greffier Declaire ne faire
figurer. Reputer Le dit Legrand, et L'epoux qui
ont signé,

à Bruch
N. J. Steun le grand

Forcain
14.22

3ème
Mariage

Page 1

L'An est il huit cent vingt quatre
Et Le vingt sixième jour du mois de mai
à huit heures du matin;

Devant nous maire officier du Etat civil
de la commune de saint jorchaire arrondissement
de Brestaire département du deux forcé
sont comparus Pierre Bertraud propriétaire
agé de cinquante trois ans demeurant ala
Cabanne de cette commune, né en la commune
de saint rubin du plain Le sept mai mil
sept cent soixante et onze, Comme il est constaté
par son acte de naissance qu'il nous a présenté,
fils majeur de L'effant Jacques Bertraud mitayer
et de L'effant Marie Anne Jettreai;

Et perine Françoise Descon fille majeure de
L'effant Jean Descon marié et de L'effant
Marie Anne Cabaud, agé de cinquante deux
ans né en la commune de Bruchchausse Le
Cinq janvier mil sept cent soixante deux
Comme il est constaté par son acte de



Mariage
Lequel
provides a
M. Mariage propre L'entrep, Et dont Le
publication ont été faites devant Le
principale porte de notre maison commune,
Le dimanche seize Et vingt trois mai
présent moi, aucun opposition audit mariage
ne nous ayant été signifié, passait droit a
leur requition, après avoir eue lecture
de toutes Les pièces Cy dessus mentionnées
Et de chapitre six du code civil intitulé du
Mariage, avons demandé au futur epoux Et ala
future Epouse s'ils veulent se prendre pour mari
Et pour femme, Chacun d'eux ayant répondu
fij ardemment Et affirmativement, Declaron au
nom de la loi, que Pierre Bertraud Et perine
Françoise Descon sont unis par Le mariage,
Et aussitôt Le dit Epoux ont Declaire qu'il est né
deux des enfans inscrits sur Le registre du Etat
Civil, de la ville, et commune de Brestaire,
En date du vingt huit Floreal an deux, Et pour
Le nom de L'epouse Bertraud; En date du trois avril
présent huit cent fij pour Le nom de Pierre Louis
Bertraud; En date du sept d'embre mil huit cent
huit pour Le nom de Marie Constance
Bertraud, de Bruchchausse En date du vingt fij

20/10

Marie aimée
Bertrand

MAIRIE de Bernuise

ARRONDISSEMENT communal de Thun

Du quatrième jour du mois de thun l'an 1870 de
la République française.

ACTE DE NAISSANCE de marie aimée Bertrand
née le trois thun à une heure du soir, fille de Jean
Bertrand propriétaire et de marie chère demeurant
à Cette commune de Bernuise

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin

Premier témoin, gabriel vincent luthier aubergiste agé de
quarante ans et de la commune de Bernuise

Second témoin, gabriel gougeon marchand agé de
quarante ans et de la commune de Bernuise

Sur la réquisition à nous faite par

Jean Bertrand qui a
et ont signé Dajin le curé

Constaté suivant la loi, par moi alexandre spellan
maire de la commune de Bernuise, faisant les fonctions
d'officier public de l'état civil. un not notaire

Li aux parties Michel Nicolas Cottancour

Gougeon

Jean Bertrand

Alex. Nollan
maire.



Le vendredi huit cent dix le dixième
 jour du mois d'août à trois heures du soir
 pardevant nous André Philippot notaire adjoint
 du maire de Bressuire officier de l'état civil dudit
 lieu département des Deux Sèvres.

Est comparus le sieur Pierre Bertrand cultivateur
 à l'annuaire de cette commune âgé de trente sept
 ans, lequel nous a présenté un enfant du sexe
 masculin né le treize du présent à trois heures d'expiration
 de luy déclarant le dit enfant de premier sou (poussé) auquel
 il a déclaré vouloir donner les prénoms de Louis Pierre
 les dites déclarations la présentation faite la présence
 du sieur Michel Bernard expert vétérinaire âgé de
 quarante ans le sieur Louis Chabauty Boulanger
 âgé de quarante ans tous les deux domiciliés de cette
 ville de Bressuire ont signé avec nous & le déclarant
 après lecture prise.

Michel Bernard Chabauty

Cultivateur âgé de cinquante cinq ans grand pour
l'enfant qui ne signe et venue papier jaune
agée de quarante huit ans et ne sait point
lire Deux Domiciles en cette commune de
Orvillechausse

Le présent acte a été dressé pour nous
herpion, maire de la commune de Orvillechausse
sur la déclaration de Jacques Herchaux père de
l'enfant qui a signé avec nous.

A Orvillechausse le premier, mois et an
deux
Jean Herpin, Maire

Herchaux

Jean Benjamin

+



Du sept messidor an neuf de la République Française
acte de naissance de Jean Benjamin Herchaux né le
messidor présente année à cinq heures du soir fils de
Jacques Herchaux père et de la touchégon
de cette commune et de Perrine Dierion le sexe
de l'enfant a été reconnu être masculin.

Premier témoin Jean Dierion père maternel de
l'enfant

Second témoin marianne Goutel.

Sur la Requisition à nous faite par Pierre Herchaux
père de l'enfant qui a déclaré de savoir signer avec nous
les témoins.

Constaté par nous Jean Herpin maire de la commune de
Orvillechausse faisant les fonctions d'officier public
de l'état civil. Deux mots Rayé nul. Herpin Maire

An mil huit cent Douze et Le vingt Sept avril a
huit heures Du matin,

pardevant nous Jacques Favreau Maire officier
public de l'état civil de la commune de Saint
porchaire Canton de Bressuire Département de
Deux Sèvres Soussigné,

Est Comparu Pierre Bertrand La Bourneuf âgé
de quarante Deux ans demeurant a la folie de cette
Commune,

Lequel nous a présenté un enfant du Sex féminin
né de hier Sud des neuf heures Du Soir d'icui
Comparant de son légitime mariage avec Germaine
Désirée, et auquel enfant il a déclaré vouloir
Donner Les prénoms de Françoise Joséphine.

Les dites déclaration et présentation faites en
présence de François Favreau munié âgé de

quarante ans demeurant au moulin de la
chaize Commune de Cerre, oncle de l'enfant
De l'Oncle maternel; et De René Toussaint Roy
marchand porteur âgé de vingt Six ans
Domicilié en cette commune, ami de l'enfant,
et après Lecture donnée du présent acte de
naissance, ont Lesdits et Lesdites avec nous
signé, De Se Enquies interpellé. r.

René Toussaint Roy Pierre Bertrand

François Favreau Favreau